

## COMITÉ EXÉCUTIF

**DATE:** Jeudi 11 janvier 2018  
**ENDROIT:** Le Grand-Saut Ristorante  
 155, boul. Broadway  
 Grand-Sault, NB  
**HEURE:** 18 h

---

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président, Michel Leblond, appela la réunion à l'ordre à 18 h 15, il souhaite la bienvenue aux membres présents.

<b>Membres présents</b>	
M. Michel Leblond, président	Maire de Rivière-Verte
M. France Roussel, vice-président	Maire de Drummond
Mme Brigitte Martin	Représentante de DSL
<b>Personnel présent</b>	
M. François Picard	Directeur général

#### 2. Épinglette en l'honneur du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne (pour donner suite à notre courriel du 11 décembre dernier)\*

À la demande du député de Madawaska-Restigouche, M. René Arseneault, les membres de l'exécutif ont agi comme juriste pour choisir les récipiendaires d'une Épinglette en l'honneur du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne. M. Arseneault désire ainsi reconnaître l'engagement et le parcours de citoyens, de groupes de citoyens et d'organismes de la circonscription qui se sont démarqués au cours des dernières années dans leur communauté.

Huit secteurs ou catégories ont été identifiés. Le comité a reçu 17 candidatures (voir la liste des récipiendaires à la page 4).

Étant donné que la sélection s'effectuait par comité et bureaux de circonscription, les membres de l'exécutif furent déçus que les candidatures pour la municipalité de Saint-Quentin (membre de la CSRNO) soient dirigées vers le bureau de circonscription de Campbellton (Restigouche) et non à celui d'Edmundston (Madawaska).

Après vérification par le DG auprès de l'adjointe de circonscription, Mme Michelle Daigle, il s'agirait d'une politique longtemps établie et que celle-ci s'excuse, au nom du député, M. René Arseneault, auprès des membres de la CSRNO.

#### 3. Politique - journée de maladie

Une ébauche de la nouvelle politique sur les congés de maladie fut présentée aux membres de l'exécutif. Dans l'absence d'un consensus clair, les membres de l'exécutif ont demandé

au DG d'enlever les incitatifs visant à minimiser l'utilisation des journées de maladie pour autres raisons que de maladie. Concernant le transfert des journées de maladie à la retraite, les membres de l'exécutif suggèrent que l'on accorde une prime de départ à la retraite. Voir en page 3 pour une copie de la politique révisée et acceptée par l'exécutif.

#### **4. Poste de directeur au service des déchets**

M. Paul Albert est directeur par intérim du service de déchets depuis décembre 2015. Suite à une évaluation par le DG, les membres de l'exécutif acceptent l'augmentation proposée par celui-ci. Étant donné que M. Jean Bourque est sur un congé d'invalidité long terme et qu'il s'avère, pour le moment, impossible d'établir une date de retour ou non, les membres de l'exécutif suggèrent qu'il demeure par intérim jusqu'à ce que la situation soit clarifiée.

#### **5. Planification stratégique**

Suite à une résolution du conseil de la CSRNO lors de sa dernière réunion, il fut convenu par les membres d'entamer un processus de planification stratégique.

Il fut également convenu qu'une réunion à huis clos sera tenue le 24 janvier 2018 afin de discuter du format de la stratégie et de déterminer l'approche et les bases de celle-ci.

Afin de maintenir les discussions sur la bonne voie et amener les gens à se concentrer sur le sujet et guider l'organisme dans les grandes orientations, les résultats qu'elle souhaite atteindre et les activités et projets qu'elle mettra en place pour atteindre les résultats souhaités, les membres de l'exécutif recommandent qu'un facilitateur soit embauché par invitation.

Certains noms furent mentionnés et suggérés au cours de la discussion par les membres de l'exécutif. Le DG estime que les coûts reliés à l'exercice ne devraient pas dépasser 7 500 \$ + TVH basé sur les informations reçues par d'autres CSRs (Kent et Sud-Est).

Le DG indique que le processus permettra aux CA et au personnel de se donner une vision commune avec un énoncé de vision pour l'organisation tout en déterminant les priorités, les buts et les objectifs pour l'ensemble de l'organisation. Ce plan comprendra des repères et des objectifs mesurables (réalisables), et définira les moyens afin d'atteindre les objectifs par l'entremise de la collaboration et le consensus entre le personnel et le conseil d'administration tout en reconnaissant les limites de la CSRNO sur le plan législatif et sur le plan administratif. Le DG suggère que le plan soit d'une durée minimale de 3 ans avec un plan d'action, identifiant les projets en ordre de priorité, mais également en ordre chronologique sur la durée du plan.

#### **6. Ajournement**

La réunion fut ajournée par le président à 21 h 10.

.....  
MICHEL LEBLOND, président

.....  
FRANÇOIS PICARD, directeur général

## POLITIQUE RÉVISÉE

### 1. CONGÉ DE MALADIE

#### GÉNÉRALITÉS

- 1) Les congés de maladie visent à protéger les employés contre toute perte financière induite en cas de maladie prolongée.
- 2) Tous les employés doivent conserver le plus grand nombre possible de congés de maladie et ne les utiliser qu'en cas de maladie sérieuse. Les congés de maladie ne doivent pas servir à s'absenter pour une journée ou à remplacer les congés annuels ou tout autre congé.
- 3) Les employés accumulent des crédits de congé de maladie en raison de 1.25 jour/mois pour chaque mois civil d'emploi continu jusqu'à concurrence de 120 jours, donc, couvre la période avant l'admissibilité à l'invalidité long terme qui débute la 121<sup>e</sup> journée.
- 4) Pendant un congé de maladie, un employé doit avoir travaillé la majorité (50% + 1) des jours ouvrables du mois pour accumuler des crédits de congé de maladie et/ou des congés annuels.

#### RÈGLES PARTICULIÈRES :

- i. Les congés de maladie des employés sont payés qu'en cas d'absence justifiée et pour les journées où ils doivent normalement travailler. Tout employé qui s'absente doit avertir le directeur, qu'il est incapable de travailler, au début de sa journée de travail régulière;
  - ii. Un billet médical sera exigé après quatre (4) jours continus d'absence. Le billet médical doit indiquer la date du retour au travail. En cas d'un congé de maladie long terme, l'employeur peut exiger un rapport médical, attestant que le salarié n'est pas apte à revenir au travail;
  - iii. Lorsque l'employeur a lieu de croire qu'il y a usage abusif des congés de maladie, c'est-à-dire un usage répétitif, et ce, sans raison valable et que ceux-ci perturbent les opérations, l'employeur est en mesure d'exiger une rencontre avec l'employé et prendre les mesures disciplinaires appropriées.
- 5) À moins de réorganisation au sein des opérations du bureau, il sera la politique de l'employeur de maintenir le poste de l'employé pour une durée d'un (1) an à la réception d'un rapport médical.
  - 6) Les journées de maladie accumulées sont non monnayables.

### 2. PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE

- 1) Une prime de départ à la retraite d'une semaine par année de service sera remise à l'employé après 20 années de service à la CSRNO.

## Épinglette en l'honneur du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne

### Voici la liste des récipiendaires par catégorie

Agricole	Ferme Soucy et Fils
Sportif	Marc Cloutier
Jeunesse	Le secrétariat à la Jeunesse d'Edmundston
Entreprise	Les Brasseurs du Petit-Sault
Bénévolat	Luc Fournier
Organisme communautaire	Le Groupe des Six
Immigrants	Mohamed Rachidi
Arts et culture	Clarence Bourgoïn

### Membres du jury = Exécutif de la CSRNO

M. Michel LeBlond, président de la CSRNO et maire de Rivière-Verte

M. France Roussel, vice-président de la CSRNO et maire de Drummond

Mme Brigitte Martin, membre de l'exécutif de la CSRNO et

représentante de DSL (district de services locaux, secteur Saint Joseph)